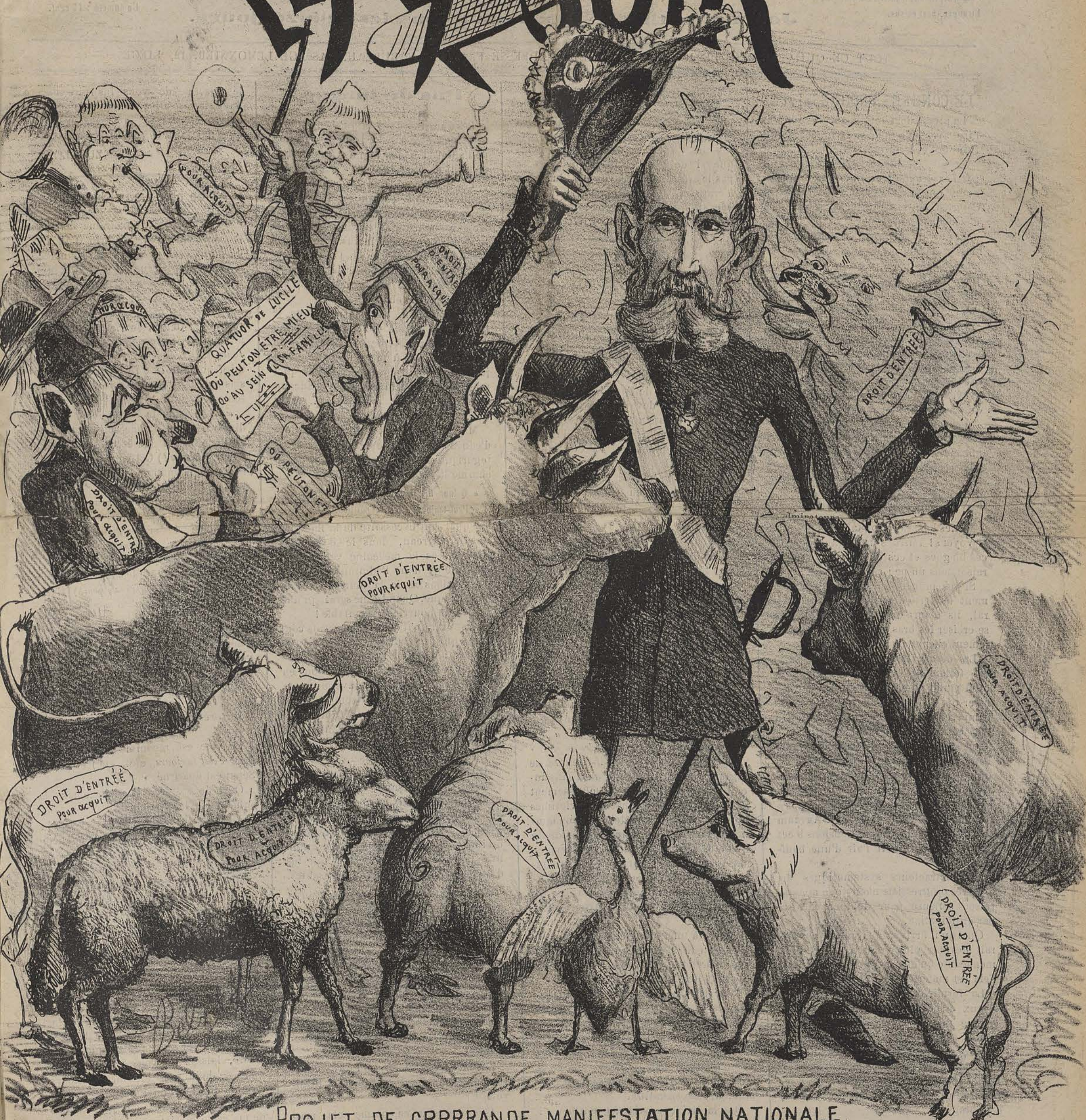


Bureau
Passage
Lemonnier
12

Bureau
Passage
Lemonnier
12

LE RASCOIR



QUATOUR PE LUCILE
OU PEUTON ETRE MIEUX
OU AU SEIN D'UNE FAMILLE

DROIT D'ENTREE
POUR ACQUIT

DROIT D'ENTREE
POUR ACQUIT

DROIT D'ENTREE
POUR ACQUIT

DROIT D'ENTREE
POUR ACQUIT

DROIT D'ENTREE
POUR ACQUIT

PROJET DE GRRRRANDE MANIFESTATION NATIONALE.

Au très noble, très puissant, très illustre protecteur de l'agriculture les bestiaux reconnaissants.

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait

Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LE CONGRÈS PROGRESSISTE.

La presse doctrinaire continue à médire avec une unanimité touchante du futur Congrès progressiste.

A entendre ces fidèles organes d'un parti expirant, on croirait, parole d'honneur, que les nombreux partisans du Congrès ne sont autre chose que des cléricaux déguisés.

Les uns proclament avec un sérieux imperturbable que le Congrès sera exclusivement profitable à la clique ultramontaine : les autres déclarent avec une majesté olympienne qu'il va jeter fatalement le trouble et la division dans l'opinion libérale ; bref tous ces farceurs sont d'accord pour en dire un mal d'enfer.

Ces dignes journaux négligent naturellement de fournir à l'appui de leurs graves accusations la moindre preuve qui vaille. Ce serait trop compliqué.

Ils se contentent donc de lancer solennellement, comme des oracles, leurs affirmations hasardées, certains d'avance qu'il se trouvera toujours dans leur clan quelques imbéciles pour les avaler sans réserve.

Il faudrait cependant ne pas forcer la note à l'excès et chercher de rester dans des bornes raisonnables.

Voyons ! laissons un instant de côté ces blagues et ces clichés surannés, et raisonnons un peu sérieusement.

Si les progressistes voulaient réellement la perte définitive du parti libéral, ils n'auraient, que diable ! qu'à se croiser les bras et à rester tranquillement chez eux.

La désorganisation du libéralisme est tellement complète depuis 1884 qu'il paraît absolument inutile d'organiser un Congrès pour l'aider à se décomposer avec plus de célérité. Cela a trop bien marché tout seul jusqu'ici.

Quant au trouble et à la division que l'on semble redouter avec tant d'inquiétude, je vous en supplie, n'insistons pas.

La discorde règne depuis longtemps à un tel degré dans le camp d'Agraam que de nouvelles appréhensions à cet égard ont tout-à-fait l'air d'une bouffonnerie.

Les détracteurs systématiques du Congrès progressiste n'ont donc aucune raison sérieuse pour débiter celui-ci par anticipation.

Quoi qu'il arrive, la situation ne saurait devenir plus embrouillée et plus menaçante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cela est matériellement impossible.

La formidable majorité dont les cléricaux disposent actuellement est considérée par les plus pessimistes eux-mêmes comme constituant un grand maximum, sans précédent d'ailleurs dans notre histoire parlementaire, et il n'y a que les toqués pour croire à la possibilité de la voir s'affirmer encore davantage.

Nous dirons donc aux incorrigibles

trembleurs de la presse doctrinaire :

Ne suspectez pas les intentions d'hommes qui ont à espérer moins que vous du régime actuel. Attendez-les impartialement à l'œuvre et soyez persuadés que si de leurs délibérations ne sort pas le salut, vous n'avez pas du moins à craindre l'aggravation d'une situation déjà aussi tendue que possible.

A. RIGOBERT.

A Verviers.

Le Conseil communal de Verviers vient de prendre une délibération qui mérite de passer à la postérité.

Voici dans quelles circonstances :

Les estimables citoyens qui président aux destinées de la capitale de la Vesdre avaient été sollicités par des nombreuses sociétés ouvrières d'émettre un vœu en faveur de l'amnistie.

Comme on devait s'y attendre de la part d'une assemblée composée exclusivement de doctrinaires et de cléricaux, le vœu demande a été refusé à l'unanimité des suffrages.

Il n'y a là sans doute rien de bien étonnant ; mais où les municipaux de Verviers nous apparaissent idéalement dans l'histoire, c'est dans l'acte du jour qu'ils ont adopté en cette circonstance.

Pour que nul n'en ignore, déclarons avant d'aller plus loin, que la rédaction de cette farce épaustruillante est due à la savante inspiration de Monsieur Mallar, avocat, membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre Léopold, etc., etc.

Ce chef-d'œuvre de zwansage que je n'hésite pas à qualifier d'immortel est ainsi conçu :

« PRENANT PART A LA MALHEUREUSE SITUATION DES FAMILLES DES CONDAMNÉS, le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu à amnistie et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, chef-d'œuvre de logique et de bon sens (!), aura sans aucun doute un immense retentissement dans le pays. Les innocentes victimes appartenant aux familles des condamnés apprendront notamment avec délice que le Conseil communal de Verviers-sur-Vesdre prend part à leur malheureuse situation... en engageant le gouvernement à maintenir sous les verrous les êtres aimés dont ils attendent la délivrance.

Quant à moi, je frémis en pensant que les édiles du *Spiritus* auraient pu ne pas prendre part à la malheureuse situation des familles en question.

Pour sûr tous les parents des condamnés jusqu'à la septième génération auraient dû subir la peine capitale.

Juge un peu mon bon, quelle affaire ! Heureusement, oh ! mon Dieu, que les municipaux de *Mangombroux* ont eu la charitable idée de prendre part à leur malheureuse situation.

Que la divine providence soit bénie !
RACAGNAC.

Pas de blague !

Les autorités académiques continuent à ne pas être d'accord sur la question de l'admission des femmes aux professions dites libérales.

Pas une semaine ne s'écoule sans que paraissent dans quelques grands carrés de nouvelles dissertations pour ou contre et à l'heure qu'il est nos princes de la science semblent moins que jamais disposés à s'entendre.

C'est le vrai moment, je pense, de faire intervenir ma plume autorisée dans ce grave débat.

Ne vous attendez pas à ce que je fasse des manières. Non. Je tiens à me mettre immédiatement à l'aise sur le terrain délicat où me voilà fourvoyé et je vous déclarerai sans ambages qu'à mon avis les femmes ont beaucoup mieux à faire que d'aller user... leurs tournures sur les bancs de l'Université.

Moi, voyez-vous, j'ai, en matière d'éducation féminine des idées très catégoriques et, pour parler net, je pense comme la chanson :

« Qu'une fille honnête qu'à de l'instruction
Peut toujours faire sa position. »

sans qu'il soit nécessaire de la flanquer dans le barreau, dans le corps des mines, dans la médecine vétérinaire, voire même dans l'administration des contributions ou de la fourrer dans la garde civique. Quand ce ne serait qu'une position de nourrice, que diable !

Il est vrai qu'il y a des mauvais coucheurs qui prétendent que ce n'est pas une position sociale !

Après tout je m'en fiche, et pour en revenir à mon sujet, j'éprouve le besoin de proclamer à son de trompe que je trouve les personnes du sexe (comme dit mon confesseur) suffisamment instruites comme cela.

En somme ces demoiselles connaissent la danse, la musique jusqu'aux syncopes inclusivement, assez de chant pour roucouler faux une « douce ivresse » ou un « rêve enchanteur » quelconques, assez de piano pour nous écorcher les oreilles avec les *Cloches du monastère* ou avec la prière d'une Vierge et un tas d'autres petites choses aussi amusantes.

Elles connaissent encore très bien la géographie, surtout la carte du Tendre ; l'histoire depuis la faute de notre première mère Eve jusqu'au siècle de Louis XIV, étudiée dans les *Trois mousquetaires* d'Alexandre Dumas, la chimie pratique jusqu'à la fabrication des pommes et des vinaigres de toilette inclusivement, enfin elles possèdent à fond l'art de faire de leurs personnes une succursale d'un magasin de parfumerie.

Eh ! bien alors, sacrebleu ! que voulez-vous qu'elles aillent apprendre à l'Université ?

Assez de science comme cela, mesdames, et si malgré tout vous éprouvez

le besoin de vous instruire encore davantage, allez à la cuisine vous exercer à cuire des bifsteacks ou à fabriquer des salades à la *Francillon*.

ZUTALORS.

Ce bon vieux Sénat !

Je ne crois pas pouvoir me dispenser de vous entretenir un brin d'un incident qui s'est produit l'autre dimanche à Verviers à la réunion pour la nomination des délégués au Congrès progressiste.

Pour vous mettre d'emblée au courant de l'affaire, je cède un instant la plume au correspondant du crû du *Journal de Liège*, un consciencieux plumeur qui paraît être partisan enthousiaste de tous les *statu quo* passés, présents et à venir :

« La révision de l'article 56, écrit ce digne homme, amène cette proposition radicale de M. Noël : l'abolition du Sénat. (Brrrrr !) Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à une grande majorité (Tas de gueux !)

« Ce vote, qui fait grande sensation, est suivi d'une tougue suspension de séance. (Le temps sans doute de donner quelques soins à ceux qui sont tombés d'apoplexie.)

« Le Comité tente le moyen de parer le coup (Un coup affreux, quoi !) Enfin on a trouvé (sauvés, merci mon Dieu !)

« MM. Anten et Hayemal, de Spa, déclarent qu'il leur sera impossible d'accepter le mandat de délégué si le vote est maintenu. (Excellents citoyens, va !)

« D'où une longue et diffuse discussion.

On prétexte de nouveau une équivoque.

Le vote est recommencé (faire et défaire c'est toujours, etc., etc.) et... le Sénat est épargné. »

Ouf ! Je respire. Il était temps ; je suffoquais d'inquiétude.

Ah ! que je comprends à merveille la grande sensation signalée par l'honnête correspondant Vervierois du *Journal de Liège* !

Moi, comme je me connais, si j'avais été présent au moment de la proclamation du résultat du premier vote, je tombais raide-mort d'une congestion cérébrale. Non, jamais je ne pourrais survivre à la suppression, même en projet, de cette admirable institution qu'on appelle le Sénat.

Le Sénat ! Ah ! Monsieur Noël, vous ne s'avez pas ce que vous dédaignez là.

Tenez, pour vous convaincre de l'excellence de cet aréopage unique en son genre, laissez-moi vous soumettre une série de définitions dûes aux meilleurs auteurs et que je cueille à votre intention dans les ouvrages les plus savants de ma vaste bibliothèque.

Quand vous aurez lu cela avec le res-

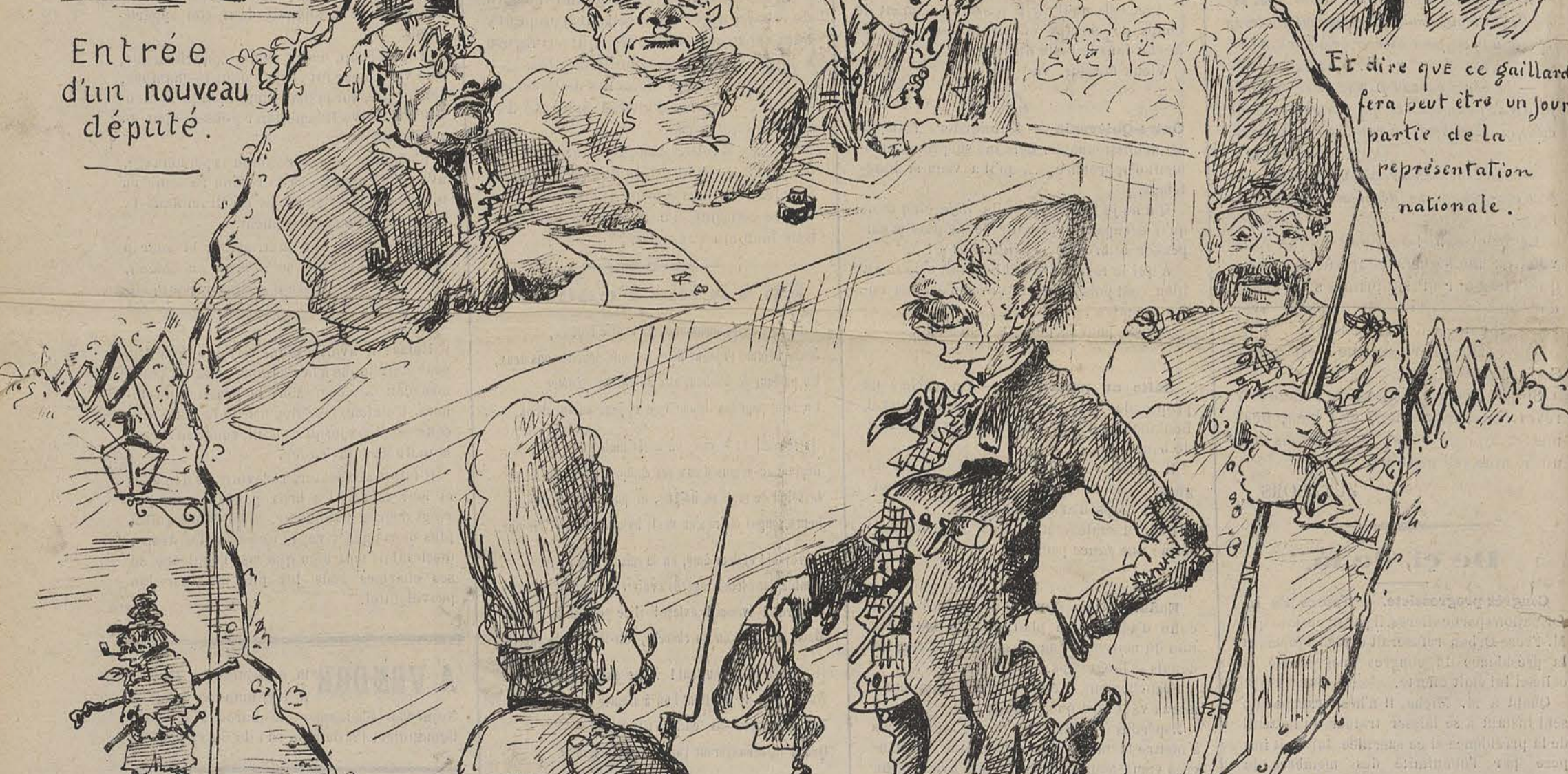
LA REPRÉSENTATION NATIONALE AUX ÎLES CALOTINES

(Sous l'équateur épiscopal ligne directe.)



Entrée d'un nouveau député.

Et dire que ce gaillard-là fera peut être un jour partie de la représentation nationale.



— (Vous êtes prévenu d'extorsion de signature!!)
 — (Mon président, je voulais simplement me trouver dans les conditions voulues pour être élu député...)
 — (C'est bien. Le tribunal vous condamne à aller siéger pendant 3 ans à la chambre.

Belgeduth

— (Voilà un particulier qui a fort mauvaise mine; si nous l'arrêtons?)
 — (Gardons-nous en bien! cet homme jouit peut être de l'immunité parlementaire!!)

Saluons toujours celui-ci, on ne sait pas ce qui peut arriver.

